AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0099
FR0010417345-FS0074

26 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2026, la société Adage Capital Management LP[1] (200 Clarendon St. FL.52 Boston, MA 02116, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, à cette date, 14 189 097 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,07% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 22 décembre 2025 et à ce jour :

- 4 962 164 Premiers bons de souscription d'actions (BSA) Pré-Financés (*First Pre-Funded warrants*) exerçables à tout moment jusqu'au 7 avril 2035, avec un prix d'exercice de 0,01 € par premier BSA Pré-Financé, chaque Premier BSA Pré-Financé donnant droit à 1 action nouvelle DBV TECHNOLOGIES soit un nombre maximal de 4 962 164 actions nouvelles DBV TECHNOLOGIES ; et

- 4 962 164 bons de souscription (*BS warrants*) exerçables à tout moment jusqu'au 7 avril 2027, avec un prix d'exercice de 1,5764 € par bon de souscription, chaque bon de souscription donnant droit à 1 Second BSA Pré-Financé (S*econd Pre-Funded warrant*) DBV TECHNOLOGIES soit un nombre maximal de 4 962 164 Seconds BSA Pré-Financés DBV TECHNOLOGIES. Le cas échéant, les 4 962 164 Seconds BSA Pré-Financés, peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 7 avril 2035, pour un prix d'exercice de 0,0175 € par Second BSA Pré-Financé, chaque Second BSA Pré-Financé donnant droit à 1,75 action nouvelle DBV TECHNOLOGIES soit un nombre maximal de 8 683 787 actions nouvelles DBV TECHNOLOGIES.

Le déclarant, a précisé détenir, au 22 janvier 2026, 14 189 097 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,02% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par Robert G. Atchinson et Philipp T. Gross.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 200 777 718 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 235 670 864 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.